



Dossier de presse

Lundi 5 février 2024

# Conseil municipal du 5 février 2024





### En chiffres

- ▶ **16%** des Français-es disent ne pas manger à leur faim (CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, novembre 2022).
- ▶ **20%** d'agricultrices et agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. Parmi elles et eux :
- ▶ **11 000** exploitant-es perçoivent le RSA
- ▶ **11 340** euros / an de revenu moyen pour éleveur-ses bovin.

© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

## Garantir une alimentation saine et accessible à toutes et tous

2-(34868). ALIMENTATION : Délibération cadre sur le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Grenoble

**En février 2023, Grenoble faisait le choix de déployer un bouclier social et climatique afin de mettre en sécurité les Grenoblois et Grenobloises sur les différents aspects de leur vie : mobilité, santé, culture, ou encore alimentation... Concernant ce dernier, deux actions ont été décidées : la baisse drastique des prix des repas de la restauration scolaire et le soutien aux acteurs locaux de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA). 1,4 million d'euros par an ont été sanctuarisés pour mener à bien ce projet.**

Le contexte actuel appelle à changer de modèle : le système agricole et alimentaire ne permet pas de nourrir toute la population en quantité et en qualité suffisante, il appauvrit les actrices et acteurs de la chaîne de production, de distribution et de transformation agricole et alimentaire, détruit l'environnement et épuise les ressources naturelles essentielles à notre survie.

En guise d'alternative, depuis 2019, un collectif d'associations et de syndicats revendique la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation reposant sur 3 piliers : universalité, conventionnement organisé démocratiquement, et financement basé sur la cotisation sociale. En Isère, dès 2022, le collectif SSA38 rassemblant des acteurs locaux de l'alimentation s'est emparé du sujet. Le 25 septembre 2023, le Conseil municipal adoptait une stratégie alimentaire dont une des actions structurantes est le soutien à une Sécurité sociale de l'Alimentation.

Entre mars et novembre 2023, la Ville a ainsi organisé plusieurs réunions avec les structures intéressées et investies sur le sujet de la Sécurité sociale de l'alimentation afin de mettre en place une expérimentation. Ces réunions ont rassemblé à chaque fois une soixantaine de personnes issues des syndicats du monde de la production, de la transformation et de la distribution, de la sphère citoyenne et associative œuvrant à la transition alimentaire, à la sensibilisation. En novembre 2023, une gouvernance transitoire le temps d'aller

vers une caisse de cotisation grenobloise a été décidée. Il a été acté collectivement que la Ville de Grenoble continue à animer et coordonner la démarche, dans une posture d'écoute et de neutralité.

En parallèle une étude de faisabilité a été menée pour lever les freins juridiques et poser les premiers jalons de la vision politique du projet interne à la Ville et au CCAS.

L'étude a donné l'aval pour que la collectivité reste impliquée dans le projet. La structure juridique qui portera la caisse de cotisation sera une association loi 1901, dans laquelle la Ville ne sera pas majoritaire afin d'en garantir l'indépendance.

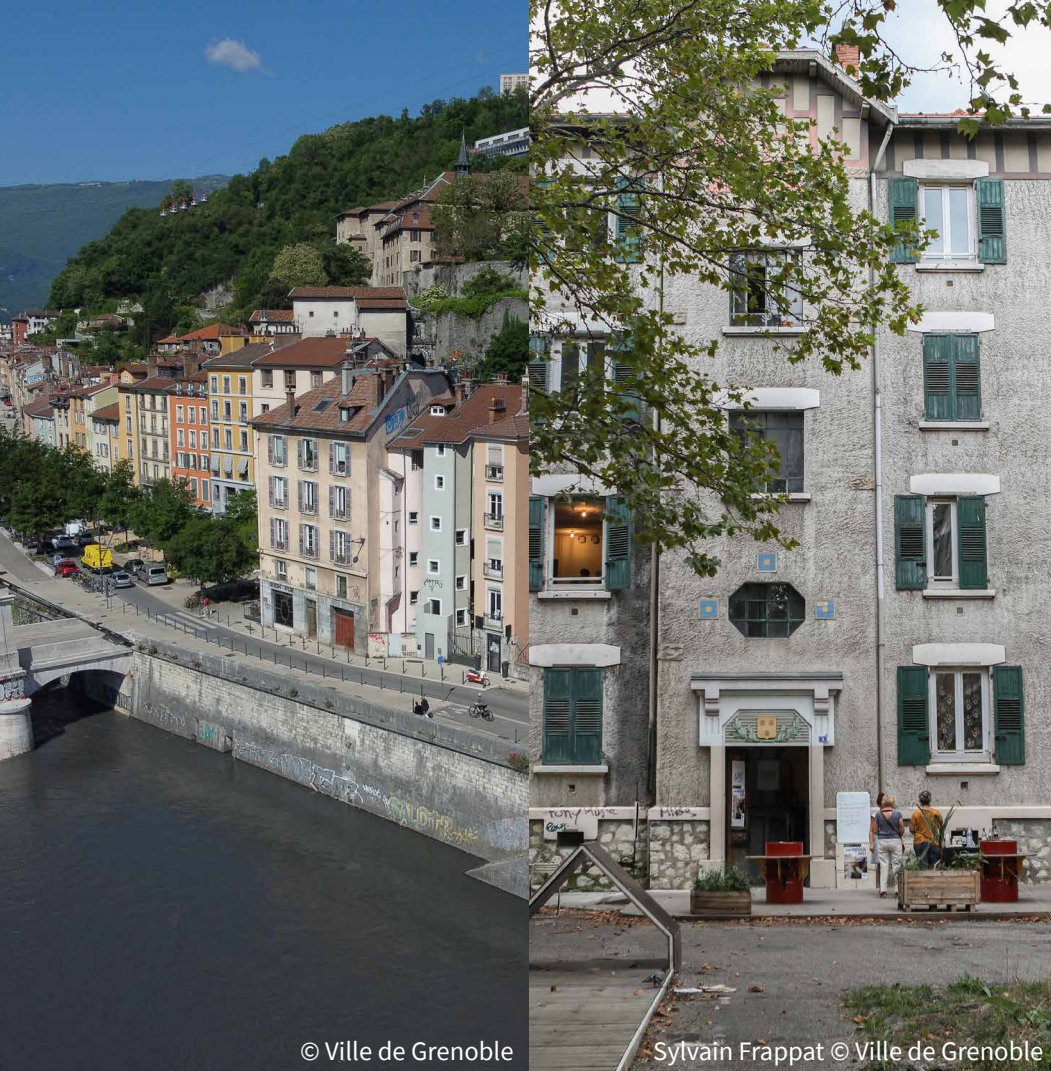
À venir en 2024 :

- Des subventions de consolidation des acteurs, des groupes de travail et des assemblées citoyennes en vue d'une caisse opérationnelle courant 2024.
- Une série de subventions pour soutenir les acteurs qui participeront de près ou de loin à la réussite de la Sécurité sociale de l'alimentation.
- A l'automne 2024, lancement des Assemblées citoyennes de l'alimentation, prémices d'un futur comité citoyen rattaché à la caisse de cotisation. Les Assemblées citoyennes seront des lieux de rencontre et d'écoute afin de recueillir la parole habitante sur les nombreux vécus liés à l'alimentation. L'association porteuse de la Sécurité sociale de l'alimentation définira de manière plus précise le périmètre de ces Assemblées.
- De ces Assemblées naîtra un comité citoyen, un des organes décisionnels de la caisse de cotisation, dont la structure sera créée et fonctionnera dès 2024.

La démarche sera adossée à un travail d'analyse scientifique afin de contribuer à l'interconnaissance entre initiatives sur les sujets de changement de comportements alimentaires, transition du système agricole et alimentaire, des impacts sur la santé... Tout ceci doit contribuer au plaidoyer national pour la création d'un véritable droit à l'alimentation.

Antoine Back, Adjoint aux Risques, à la Prospective, la Résilience Territoriale, l'Évaluation et les Nouveaux Indicateurs, et la Stratégie alimentaire, et Salima Djidel, Conseillère municipale déléguée à la Restauration municipale, déclarent : *« Le système agroalimentaire actuel marche sur la tête : le monde paysan est à bout de souffle et les Français et Françaises ont toujours plus de difficultés à se nourrir, alors que les marchés internationaux et les géants de l'industrie agroalimentaire comme de la grande distribution dégagent des marges indécentes. Il nous faut changer drastiquement de système, pour que chacun et chacune ait accès à une alimentation de qualité et choisie, pour que les productrices et producteurs soient rémunérés à un prix juste, pour que notre environnement soit préservé.*

*En septembre dernier, Grenoble votait une stratégie alimentaire pour proposer des réponses locales aux désordres globaux. Parmi les actions à venir, le soutien aux acteurs locaux de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) devra permettre au plus grand nombre d'accéder à une alimentation durable, de qualité, choisie et justement rémunératrice pour les travailleuses et travailleurs de la terre. Cette initiative apparaît d'autant plus nécessaire que l'inflation dépasse 20% concernant les produits alimentaires de grandes et moyennes surfaces, que les structures d'aide alimentaire sont débordées et que le monde paysan subit de profondes mutations avec leur lot de souffrances. En bonne intelligence avec sa société civile et le grand territoire grenoblois, en croisant alimentation, environnement et solidarité, Grenoble contribue ici et maintenant à bâtir un futur désirable pour toutes et tous. »*



© Ville de Grenoble

Sylvain Frappat © Ville de Grenoble



Auriane Poillet © Ville de Grenoble

## Lutte contre l'habitat indigne : Grenoble adopte le permis de louer

**3-(33754). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Lutte contre l'habitat indigne et prévention du mal-logement, instauration du permis de louer sur deux périmètres du territoire communal et convention de délégation avec Grenoble Alpes Métropole**

Vous trouverez au lien suivant le dossier de presse distribué à l'occasion de la conférence de presse du jeudi 25 janvier 2024 : [https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/b1/1837\\_266\\_DP-Permis-de-louer-BD.pdf](https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/b1/1837_266_DP-Permis-de-louer-BD.pdf)

## Abbaye : Un groupement d'opérateurs retenu pour la réhabilitation de 12 bâtiments

**4-(33304). URBANISME AMENAGEMENT : Abbaye – Désignation du lauréat de la consultation pour réhabilitation des 12 bâtiments de la Cité Abbaye, principe de sortie de portage par l'Établissement Public Foncier du Dauphiné des parcelles cadastrées DV 30, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et cession des parcelles DV 427 et 430**

Vous trouverez au lien suivant le dossier de presse distribué lors de la conférence de presse du mardi 23 janvier 2024 : [https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/e4/1838\\_329\\_DP-Rehabilitation-Abbaye.pdf](https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/e4/1838_329_DP-Rehabilitation-Abbaye.pdf)

## Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

**5-(34696). SPORT : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport**  
**6-(34890). SPORT : Révision des critères de subvention de fonctionnement aux associations sportives de sport amateur**  
**7-(34763). SPORT : Comité sur les projets des associations sportives du sport amateur - Précisions sur son fonctionnement, modification de sa composition et désignation des représentant-es élu-es**

Vous trouverez au lien suivant le communiqué de presse distribué lors de la conférence de presse du mardi 30 janvier 2024 : [https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/db/1836\\_145\\_DP-Plan-de-prevention-et-de-lutte-contre-les-VSS-dans-le-sport-BD.pdf](https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/db/1836_145_DP-Plan-de-prevention-et-de-lutte-contre-les-VSS-dans-le-sport-BD.pdf)



Sylvain Frappat © Ville de Grenoble

## Au théâtre ce soir, mais pas seulement ce soir !

**58-(34740). AFFAIRES CULTURELLES : Adoption du projet du Théâtre municipal de Grenoble 2022-2026**

**Le Conseil municipal a voté un projet pour le théâtre municipal de Grenoble (TMG) pour les trois prochaines années. Il réaffirme la place donnée à la création et aux publics, notamment les plus éloignés du spectacle vivant. Le débat a également permis d'esquisser des pistes pour la suite.**

En 2015, le théâtre a mis la création au centre de son projet. L'offre, proposée sur trois scènes, au théâtre 145, au théâtre de poche et au grand théâtre, a permis d'amplifier la résonance du travail de plusieurs artistes, aidés également par deux ateliers, théâtre et costumes.

La directrice de l'établissement tisse des liens depuis son arrivée en 2019 avec des compagnies locales, et associe le TMG avec certain-es artistes, dans le but d'accompagner l'évolution de leur parcours professionnel artistique. Le passage à la MC2 de Grégory Faive, avec sa compagnie le chat du désert, qu'elle a favorisé en est un exemple concret. Mais il n'est pas le seul : les propositions de la compagnie de François Veyrunes, artiste associé de 2019 à 2021, sont également désormais davantage programmées sur des scènes nationales. Un équilibre a également été trouvé avec l'accompagnement de structures qui malgré leur rayonnement établi continuent d'avoir besoin d'être accompagnées comme les Veilleurs, ou celles qui sont dans une dynamique prometteuse comme la Guetteuse.

Par ailleurs, le budget artistique du théâtre, maintenu depuis 2015 à 400 000€ par an, a permis de développer une politique d'accueil des publics volontariste, avec un service dédié, et de voter une politique tarifaire permettant des places à 5€ pour les spectateur-rices aux revenus les plus bas. Les ateliers à destination des Grenoblois-es se multiplient également, comme ceux proposés par l'atelier costume par exemple.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Culture(s) : *« Au-delà de l'effort fait en matière de création et de tremplin pour les compagnies locales, pour les prochaines années, nous souhaitons travailler aux questions de diffusion de spectacles du théâtre privé. Pour ouvrir encore plus largement le théâtre, et s'inscrire dans un objectif de pluralité de l'offre, la question de l'accueil de toute forme de théâtre est ouverte et nous nous tenons prêt-es à échanger avec toutes les initiatives allant en ce sens.*

*En outre, nous souhaitons également amplifier le travail avec la MC2, notamment pour envisager des convergences entre les ateliers décor des deux institutions. »*

[Site internet du TMG](#)

## La Ville soutient l'AGECSA, pour une offre de soin accessible à toutes et tous

### 18-(34884). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) - Versement de la subvention 2024.

L'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA) agit concrètement pour la santé des Grenoblois-es, notamment des plus précaires. La Ville continue de soutenir fortement l'association en 2024.

Parmi les orientations et objectifs du Plan municipal de Santé 2016-2023 figurent l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention pour tous et toutes et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité, l'action pour la santé des publics et situations qui demandent une attention particulière ou encore la promotion de la santé mentale à tous les âges de la vie.

Les centres de santé sont un élément essentiel de l'accès aux soins dans les quartiers sensibles. Ils participent ainsi à la construction du lien social et à la lutte contre l'exclusion. Dans ces quartiers prioritaires, l'AGECSA est presque seule présente pour réduire les inégalités territoriales de santé, en agissant non seulement sur l'offre de soins de proximité, mais aussi sur la prise en charge globale des patient-es, l'anticipation des besoins et l'adaptation de l'offre ou encore l'exercice collégial de la médecine. Elle contribue, enfin, à la promotion de la santé par des actions de prévention et d'éducation à la santé en lien avec les institutions partenaires.

La situation de l'AGECSA a été fragilisée par la crise sanitaire et les difficultés de recrutements des professionnel-les de santé. Malgré cela, les 5 centres de santé accueillent chaque année plus de 18 000 patient-es majoritairement issus des Quartiers Prioritaires de Grenoble (75%).

En 2023, la Ville a décidé de verser en 2023 une subvention de fonctionnement de 653 000 €, complétée par une subvention de 380 000 € (dont 300 000 € d'aide exceptionnelle et 80 000 € issus du « bouclier social ») afin que l'AGECSA poursuive sa mission de service de santé de proximité indispensable aux populations. Pour 2024, la Ville alloue à l'AGECSA une subvention de fonctionnement à hauteur de 733 000 € (soit les 653 000€ prévus par la convention initiale auxquels s'ajoutent les 80 000 € du bouclier social).

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé, déclare : « L'AGECSA remplit un rôle déterminant dans les quartiers populaires. Dans un contexte de montée de la précarité, l'accès à des soins de qualité et de proximité est un enjeu primordial. Il est évident pour la Ville d'apporter un soutien fort aux centres de santé associatifs de Grenoble, qui permettent à plusieurs milliers d'habitants-es dont de nombreux enfants d'être soignés. »



## Lancement de chantiers jeunes au Centre Horticole pour la création d'espaces de biodiversité et de sensibilisation

20-(34871). ENVIRONNEMENT : Convention tripartite entre la Ville de Grenoble, Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et Terre Vivante, pour l'aménagement d'un espace biodiversité au Centre Horticole de la Ville de Grenoble

**De janvier à juin 2024, 4 à 8 jeunes de 16 à 25 ans vont participer à des chantiers jeunes organisés entre une et deux fois par mois au Centre Horticole. Ces chantiers auront pour objet l'aménagement d'un espace pédagogique pour diffuser les enjeux de préservation de la biodiversité.**

Dans un premier temps, un aménagement est prévu dans l'espace situé à l'entrée du Centre Horticole, près de la mare. Un inventaire faune et flore est envisagé au printemps avec Gentiana et la Ligue de Protection des Oiseaux. L'encadrement de ces chantiers est assuré par Unis-Cité et Terre Vivante.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en Ville, la Biodiversité, la Fraîcheur, et aux Mobilités, déclare : « *Nous sommes fier-es de lancer ces chantiers. Ils seront un endroit privilégié pour impliquer nos jeunes dans la préservation de la biodiversité. En outre, ils vont permettre l'aménagement de nouveaux espaces pédagogiques pour continuer de sensibiliser les Grenoblois et les Grenobloises autour de ces questions.* »



Alain Fischer © Ville de Grenoble

## La Ville renouvelle son soutien à l'association Episol

24-(33635). ALIMENTATION : Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Episol, la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble 2024-2026

**Episol, la Ville et le CCAS de Grenoble renouvellent leur convention d'objectifs et de moyens pour 2024-2026. L'association Episol vise à permettre à toutes et tous un accès des produits alimentaires sains, locaux, de qualité, et à des prix modulables en fonction de la capacité financière de chacun et chacune.**

L'association dispose notamment d'une épicerie solidaire située au 45 rue Générale Ferrié. Elle distribue par ailleurs des paniers solidaires de fruits et légumes issus de l'agriculture locale dans 7 Maison des Habitant-es. Episol propose également une épicerie mobile dans les quartiers de la Villeneuve (place des Géants), Mistral (Anatole France) et Saint-Laurent. Elle propose, tout comme l'épicerie fixe un accès à des produits frais secs à des tarifs solidaires. Enfin, EPISOL, par l'ensemble de ses actions et projets, participe à la mise en œuvre de la stratégie alimentaire adoptée par la Ville de Grenoble en 2023.

Ainsi, en 2024, la Ville de Grenoble et le CCAS soutiennent EPISOL à hauteur de 103 000 € dont :

Pour la Ville de Grenoble :

- 63 000 euros au titre de la stratégie alimentaire pour l'action globale de l'association.
- 30 000 euros destinés au projet des paniers solidaires au sein des Maison des habitant-es.

Pour le CCAS :

- 10 000 euros au titre de la politique sociale du CCAS pour l'action globale de l'association sous forme d'aide sociale facultative.

Antoine Back, Adjoint aux Risques, à la Prospective, la Résilience Territoriale, l'Évaluation et les Nouveaux Indicateurs, déclare : *« Afin qu'une alimentation durable et accessible ne soit pas réservée qu'aux franges de la population les plus aisées, et afin que les producteur-rices et distributeur-rices qui font l'effort de rendre leurs produits plus accessibles ne voient pas leurs structures mises en péril, il relève de l'intérêt municipal d'apporter un soutien à ces dernières. C'est en ce sens que la Ville et le CCAS renouvellent leur partenariat avec l'association Episol. Ce soutien s'accompagne d'autres actions mises en place par la Ville et le CCAS pour répondre à la crise inflationniste et alimentaire. On compte parmi ces actions : le soutien à une initiative locale de Sécurité sociale de l'alimentation, une aide exceptionnelle votée en novembre 2023 pour soutenir des structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant à proposer une alimentation saine et durable pour toutes et tous, l'augmentation des dons de surplus aux associations de distribution alimentaire, ou encore l'entrée au capital de la SCIC Au Local... »*



## Médiateur-rices sociaux : Un premier pas vers la création d'un GIP à l'échelle intercommunale

31-(34869). PREVENTION SECURITE : Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la création du GIP Médiation sociale

**La Ville de Grenoble, au titre de ses compétences prévention / tranquillité, souhaite faire exister, avec l'appui de Grenoble Alpes Métropole, une structure commune à l'échelle intercommunale, fédérant plusieurs partenaires autour des questions de médiation sociale. Le Groupement d'Intérêt Public apparaît comme l'outil le plus pertinent afin de répondre à la diversité des situations.**

La convention entre Grenoble et la métropole approuvée ce jour pose la première pierre de cette structure commune, après deux années de réflexions, d'échanges et de recherches d'expériences similaires. Elle vise en effet à mettre en place un groupement de commandes pour accompagner la structuration de la création du GIP.

Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité publique et aux Temps de la ville, déclare : *« Après un premier bilan positif en 2022 sur une expérimentation très ciblée, nous avons fait le choix d'étendre le dispositif l'été dernier à davantage de lieux et en particulier dans l'espace public dans la perspective d'un travail commun avec Eybens, Saint-Egrève et la métropole pour mutualiser les ressources. L'expérience a été un succès : La présence des médiateurs et médiatrices sociales a permis de garantir une présence humaine rassurante, de faire de la prévention et de désamorcer certaines situations conflictuelles afin d'assurer la sérénité au sein de ces lieux. C'est pourquoi, en posant les jalons de la création d'un outil unique, nous souhaitons pérenniser, consolider et étendre ce dispositif pour remettre de l'humain dans nos espaces publics. »*



Alain Fischer © Ville de Grenoble

# Vœu concernant la loi asile et immigration

Adressé à Gabriel Attal, Premier Ministre

A Grenoble, nous résisterons à l'application des mesures discriminatoires de loi Asile Immigration, Considérant que le Président de la République, en ayant promu la loi Asile et immigration fondée sur des principes et des dispositifs empruntés à l'extrême droite, a bafoué sa promesse républicaine prononcée au soir de son élection le 24 avril 2022 qu'il formulait à travers ces mots : « Je sais aussi que nombre de nos compatriotes ont voté ce jour pour moi non pour soutenir les idées que je porte, mais pour faire barrage à celles de l'extrême-droite.

Et je veux ici les remercier et leur dire que j'ai conscience que ce vote m'oblige pour les années à venir», Considérant l'adhésion d'une partie des parlementaires dits « Les Républicains » à ce projet de loi, en accord avec les parlementaires du Rassemblement national,

Considérant la réaction solidaire de nombreuses collectivités, notamment via l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA), à plusieurs reprises, contre cette loi qui instaure une véritable préférence nationale, au coeur du programme de l'extrême droite,

Considérant que la loi Asile immigration est « le texte le plus répressif jamais voté en France depuis la Seconde Guerre mondiale sur l'immigration », selon les mots d'un communiqué de l'Institut Convergences Migrations, un réseau de plus de 700 chercheurs sur les migrations.

Considérant que cette loi remet en cause les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et du droit du sol, au fondement de notre République depuis 1789,

Considérant que le Président de la République, plutôt que prendre ses responsabilités en retirant un texte largement attentatoire aux libertés et aux droits humains fondamentaux, préfère se défaire sur le Conseil constitutionnel qu'il rend responsable d'un arbitrage politique, dévoyant ainsi nos institutions, Considérant qu'une douzaine de Contributions extérieures (« Portes étroites ») ont été déposées auprès du Conseil constitutionnel, dont deux signées par l'ANVITA, pour alerter les Sages sur les atteintes à la Constitution contenues dans le texte,

Considérant que la décision du Conseil constitutionnel rendue le 25 janvier 2024 permet d'écarteler les mesures les plus attentatoires aux droits humains parmi lesquelles la menace portée sur l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence, l'introduction de la préférence nationale dans l'octroi des prestations sociales, la limitation du droit du sol, le rétablissement du délit de séjour irrégulier, le durcissement des conditions du regroupement familial...

Considérant néanmoins que les mesures maintenues dans le texte témoignent de la mise en œuvre de conditions toujours plus drastiques de régularisation et la facilitation du blocage administratif des personnes exilées qui plongeront ou maintiendront des centaines de milliers de personnes dans l'irrégularité, malgré des années de vie en France, malgré leurs liens privés et familiaux, malgré leur insertion et leur participation à la société française, aggravant et participant à plein de ce que les associations nomment « la fabrique des sans-papiers par l'Etat ».

Considérant que cette précarisation va accroître la vulnérabilité de personnes et créer une nouvelle catégorie de « sous-travailleurs », sans capacité de faire respecter leurs droits face à des employeurs peu scrupuleux ou des marchands de sommeil, et que la réintroduction du délit de séjour irrégulier annihilera tout espoir pour les personnes sans-papiers qui travaillent d'obtenir leur régularisation,

Considérant que cette politique discriminatoire à l'égard des étrangers repose sur une idéologie raciste et xénophobe, qui amalgame personnes étrangères avec criminalité et pénalise des personnes qui vivent déjà souvent dans des conditions d'extrême précarité,

Considérant que, selon l'OCDE, « dans tous les pays, la contribution des immigrés sous la forme d'impôts et de cotisations est supérieure aux dépenses que les pays consacrent à leur protection sociale, leur santé et leur éducation », et qu'elle a permis d'engendrer 10 milliards d'euros par an en France sur cette période, Considérant la tradition d'accueil inconditionnel de Grenoble et ses valeurs d'humanisme qui irriguent l'ensemble de ses dispositifs de solidarité, de soutien et d'intégration, par son adhésion à l'ANVITA et par ses actions concrètes au quotidien,

Le Conseil municipal :

- ▶ Demande au Président de la République de retirer la loi Asile immigration et de missionner son Gouvernement afin qu'il soumette au vote des parlementaires une loi proposant une véritable politique d'accueil digne et humain ;
- ▶ S'associe aux nombreuses collectivités dont 32 Conseils départementaux qui ont déjà annoncé ne pas appliquer cette loi et réaffirme qu'il n'appliquera pas de mesures discriminatoires à l'égard des étrangers à travers ses politiques publiques ;
- ▶ Réaffirme qu'il continuera de promouvoir à travers ses politiques publiques et ses prises de positions, une politique d'accueil inconditionnel et digne, à la hauteur des moyens de la 3ème puissance économique d'Europe ;
- ▶ Rejoint l'appel de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et d'autres grandes organisations à entrer en résistance constructive face à ce texte.

## **Vœu concernant la loi asile et immigration**

**Adressé à Gabriel Attal, Premier Ministre**

La mobilisation du monde agricole met en lumière un scandale. D'un côté, de plus en plus de paysannes et de paysans ne vivent plus de leur travail et quelquefois n'arrivent même pas à se loger correctement. De l'autre les prix de l'alimentation explosent et nos concitoyennes et concitoyens sont toujours plus nombreux à être en difficulté pour manger correctement. Les richesses sont captées par la finance, les multinationales de l'agroalimentaire et par la grande distribution dont les marges atteignent des records. Les patrons de l'agro-alimentaire et les patrons de la grande distribution s'allient pour tirer vers le bas la rémunération des agriculteurs.

Les causes du malaise sont connues, les revendications du monde agricole sont claires : un revenu digne, des prix rémunérateurs garantissant l'avenir de leurs métiers et des filières.

Ne nous trompons pas : la situation actuelle est le fruit direct d'un système économique capitaliste néolibéral appliqué à l'agriculture, exigeant de celle-ci qu'elle suive une voie productiviste et extractiviste. Des productions uniformisées niant la diversité des territoires, une concurrence internationale exacerbée, l'omniprésence de la chimie de synthèse et de la mécanisation, la négation de la sensibilité et des besoins des animaux non-humains, l'obsession pour la quantité au détriment de la qualité... Aujourd'hui, ce système incite les agriculteurs et agricultrices à produire toujours plus, sur des surfaces toujours plus grandes, pour une rentabilité désormais stagnante voire décroissante.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, au travers de ce vœu du conseil municipal de Grenoble :

- ▶ D'agir au plus vite auprès de l'Union Européenne pour réformer la PAC afin que les subventions corrigent les inégalités de revenu et d'accès au foncier plutôt que de les accroître, afin de maintenir et installer des paysans et paysannes nombreux sur l'ensemble du territoire et d'assurer leur l'avenir, de leur permettre de fournir des aliments de qualité tout en préservant les engagements pour le climat, l'environnement et la biodiversité, notamment en soutenant fortement la conversion en bio. La PAC doit aider les agriculteurs et agricultrices à s'adapter au changement climatique et à la baisse des ressources en eau avec des modes de production économes et ne dépendant pas de la création de réserves de substitution d'irrigation ("méga-bassines") ;
- ▶ De mettre fin aux traités de libre-échange qui constituent une concurrence déloyale pour les agriculteurs et agricultrices, qui contribuent à ne pas protéger la paysannerie du monde entier et encouragent les transports de marchandises et d'animaux sur de longues distances ;
- ▶ En s'inspirant du commerce équitable, d'instaurer des « mesures miroirs » pour ne plus laisser entrer dans l'Union Européenne des productions réalisées avec des substances interdites en France, ou selon des normes environnementales et sociales très inférieures à celles de la France ;
- ▶ D'étudier avec la plus grande énergie l'ouverture d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à l'alimentation, permettant ainsi d'apporter une réponse systémique à la précarité agricole, à la dégradation de l'offre alimentaire ainsi qu'à la crise environnementale.